



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 9 SEPTEMBRE 2010 à 18 heures 30**

**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES**

59161 - BP N° 13

Tél. 03.27.72.70.70

Fax 03.27.72.70.92

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 2 septembre 2010, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice ÉGO, Maire.

Etaient Présents : MM. ÉGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY Nicole – MORCHOISNE Maurice – RICHEZ Annick – CANDELIER Anne-Sophie – PLATEAU André – DOMISE-PAGNEN.PAGNEN Gérard – DHAUSSY Marie-Thérèse – DERICKSEN Thérèse – MONNIER Jeannine - LEMAIRE Claude – PIGOT Raymond – GAY Joëlle – BRASSART Marie-Josée – PEREIRA Fabienne – JOURDAIN David – COLAU Johann – DE SOUSA José – DESPIERRE Claudine --CACHEUX Guy -.

Formant la majorité en exercice

Absents excusés ayant donné procuration : MM. THELLIEZ Jean.Marc – VANDEVILLE Jean.Pierre – LEROY Isabelle -.

Absent excusé : M. CARDON Raymond -.

Absents : Melle BARATA RODRIGUÈS Wendy – COQUEREL Alain -.

Madame MORY Nicole a été élue Secrétaire.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la réunion Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'avoir une pensée pour trois personnalités de la commune qui nous ont quittés. Monsieur HOUILLON qui fut Conseiller Municipal pendant de nombreuses années, Monsieur BLONDIAUX ancien Président de l'Harmonie Municipale ainsi que Monsieur DUCLOUX qui était membre fondateur de club de judo il est décédé quelques mois après son épouse. Je vous demande donc d'avoir une pensée pour eux.

Monsieur le Maire indique ensuite au conseil municipal : « Vous n'avez pas été destinataire du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 18 juin 2010 le compte rendu a été affiché dans les temps, le procès verbal de cette réunion est presque achevé il sera soumis à votre approbation lors de la prochaine réunion.

1 – Réalisation d'un prêt de 700.000 euros auprès de la Caisse d'Épargne pour financer divers travaux communaux

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 juin 2010. Le Conseil Municipal a décidé la réalisation d'un emprunt de 1.400.000,00 euros auprès de la Caisse d'Épargne NORD FRANCE EUROPE destiné à financer les travaux d'équipements arrêtés au Budget Primitif 2010 et plus particulièrement la réfection complète de la toiture de l'école Paul LANGEVIN et la mise aux normes de la salle polyvalente. Les conditions d'octroi ont changé consécutivement à la situation des marchés financiers.

Il rappelle que lors des réunions du Conseil Municipal des 30 mars 2010 et 13 avril 2010 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire et du vote du Budget Primitif 2010, la réalisation d'un prêt en 2010 pour financer divers travaux d'équipement a été évoquée. Monsieur le Maire précise qu'il s'avère nécessaire de réaliser un prêt d'un montant de 700.000 euros pour financer divers équipements et plus particulièrement la réfection complète de la toiture de l'école Paul LANGEVIN et la mise aux normes de la salle polyvalente (construction d'un local de stockage, huisseries, chauffage.)

4 établissements bancaires avaient été consultés ; ils l'ont été de nouveau :

- Dexia Crédit Local de France,
- Crédit Agricole Nord de France,
- Crédit Mutuel Nord Europe,
- Caisse d'Épargne Nord France Europe.

Après examen des différentes offres, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser un prêt auprès de la Caisse d'Epargne qui a fait avec Dexia Crédit Local la meilleure offre aux conditions suivantes :

- Montant du prêt : 700.000,00 € (sept cent mille euros)
- Durée en nombre de périodes : 60.
- Taux d'intérêt révisable – Taux proportionnel annuel : EURIBOR 3 mois + marge de 80 points de base.
- Mode d'amortissement du capital : progressif au taux annuel de 1,681 %
- Type d'échéance : révisable.
- Périodicité des échéances : trimestrielle.
- Période de préfinancement et remboursements des intérêts : paiement échelonné trimestriellement.
- Commission d'intervention : 700,00 € (sept cents euros)
- Frais de garanties : néant.
- Taux effectif global : 1,72 %
- Taux de période : 0,43 %

Monsieur le Maire propose avant de laisser la parole à Monsieur l'adjoint aux finances d'examiner dans le même temps le point n° 2 de l'ordre du jour.

2 – Réalisation d'un prêt de 700.000 euros auprès de DEXIA pour financer divers travaux communaux

Monsieur le Maire : « Vous avez compris que ces deux emprunts de 700.000 euros annulent et remplacent le prêt de 1,4 millions d'euros que nous avons décidé de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne par délibération du 18 juin 2010.

Par délibération en date du 18 juin 2010. Le Conseil Municipal a décidé la réalisation d'un emprunt de 1,4 millions d'euro destiné à financer des travaux d'équipements arrêtés au Budget Primitif 2010 et notamment la réfection complète de la toiture de l'école Paul LANGEVIN et les travaux de mise aux normes de la salle polyvalente. Les conditions d'octroi des prêts ayant changé consécutivement à la situation des marchés financiers. Monsieur le Maire rappelle de nouveau que lors des réunions du Conseil Municipal des 30 mars 2010 et 13 avril 2010 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire et du vote du Budget Primitif 2010, la réalisation d'un prêt en 2010 pour financer divers travaux d'équipement a été évoquée. Monsieur le Maire précise qu'il s'avère nécessaire de réaliser un prêt d'un montant de 700.000,00 euros pour financer divers équipements et plus particulièrement la réfection complète de la toiture de l'école Paul LANGEVIN et la mise aux normes de la salle polyvalente (construction d'un local de stockage, huisseries, chauffage.)

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés.

Après examen des différentes offres, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser le prêt auprès de DEXIA CREDIT LOCAL qui, avec la CAISSE d'EPARGNE, a fait la meilleure offre, aux conditions suivantes :

Caractéristiques du prêt :

- Montant 700.000,00 €
- Durée 15 ans
- Objet du prêt : financement des investissements
- Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 29 octobre 2010
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois préfixé + 0,89 %

À titre indicatif, l'EURIBOR 3 mois constaté le 31/08/2010 s'élève à 0,886%

- Base de calcul des intérêts : exact / 360
- Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance, pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant un préavis de : 35 jours calendaires et le paiement d'une indemnité proportionnelle de 1,00 %
- Option de passage à taux fixe : possible à chaque date d'échéance, pendant toute la durée du prêt, sans frais, ni nouvelle délibération
- Commission d'engagement : 700,00 €
- Commission de tirage : néant.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN-PAGNEN, adjoint aux finances.

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Comme vous pouvez le constater le prêt que nous avons sollicité en juin dernier auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe n'a pas été accordé pour la totalité des fonds sollicités soit 1,4 millions d'euros. C'est la raison pour laquelle nous devons annuler la délibération du 18 juin 2010 et solliciter non pas un, mais deux prêts de 700.000 euros chacun l'un auprès de la Caisse d'Epargne, l'autre auprès de DEXIA. Les conditions d'octroi sont similaires nous restons bien sûr en taux variable sur 15 ans en périodicité trimestrielle avec

possibilité de passer en taux fixe à tout moment sans pénalité. On peut faire le constat suivant : tout d'abord les banques sont de plus en plus « frileuses » il devient aussi difficile d'obtenir un prêt pour un particulier que pour une collectivité territoriale ce qui n'était pas du tout le cas avant la crise. Les banques analysent les situations financières des collectivités celles ci conditionnent l'octroi, le montant et les conditions financières des prêts accordés.

Pour ce qui est du premier prêt sollicité auprès de la Caisse d'Épargne celui d'1,4 million nous avons du rediscuter les conditions de financement, apporter des garanties, mais même malgré cela la commission d'attribution des prêts ne nous a consenti qu'un prêt de 700.000 euros ce qui nous a obligé à re-consulter les autres établissements financiers et en particulier DEXIA avec qui nous avons trouvé une solution très satisfaisante après leur avoir détaillé le montant des recettes non encore perçues de l'État : Fonds de compensation de la T.V.A. et subventions et du Département (2subventions)

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal : « Plusieurs questions : le décaissement du prêt c'est quand ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN-PAGNEN : « En principe une partie est débloquée en octobre. »

Monsieur CACHEUX : « Donc c'est en fait une échéance en janvier 2011. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN répond par l'affirmative.

Monsieur CACHEUX : « Bon vous prenez disons la Caisse d'Épargne : c'est du post fixé donc le post fixé c'est prévu dix jours avant l'échéance. Dix à quinze jours avant l'échéance et DEXIA c'est préfixé c'est dix à quinze jours avant le décaissement. Alors pourquoi ? Je ne comprends pas qu'il y ait disons un taux d'amortissement progressif pour la Caisse d'épargne et Dexia un taux d'amortissement constant. Attention parce qu'en amortissement constant on rembourse toujours sur le même capital donc au début on a des échéances plus importantes. Je n'ai rien contre Dexia. Le problème qu'il y a c'est qu'en cas de remboursement anticipé de repartir sur un taux fixe. Si on part sur un taux fixe, si l'EURIBOR augmente, le taux fixe augmente systématiquement. Alors pourquoi payer plus fort au départ que sur la fin ? Surtout que la situation financière de la commune ne le permet peut être pas actuellement. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN-PAGNEN : « Il faut constater qu'il n'est pas facile de modifier les propositions faites par les banques. La Caisse d'Épargne ne fait pas d'amortissement constant. »

Monsieur CACHEUX rappelle qu'en tout état de cause, il s'agit d'un tableau d'amortissement fictif. Si on part sur un taux qui est certes très attrayant, le taux de période de 0,43 bon c'est attrayant mais le problème qu'il y a c'est que si l'EURIBOR augmente même si on peut repartir sur un taux fixe mais le taux fixe sera plus cher. Pourquoi ne pas prendre un taux fixe peut être payer plus cher ; à l'heure actuelle le taux fixe est à 2,83% au trimestriel en 15 ans. Je reviens toujours sur les quinze ans parce qu'en 2011, on a quelques échéances qui sont intéressantes qui tombent donc ici on va se remettre à augmenter l'encours de dette assez fort. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Nous serons à peu près à 10% de notre dette. »

Monsieur CACHEUX : « Je prends l'annuel, la sécurité de prendre un taux fixe parce que attention en amortissement constant c'est ce qu'on appelle un amortissement linéaire – amortissement constant c'est le capital. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Le capital est constant pendant la durée de remboursement soit 60 trimestriables c'est le taux d'intérêt qui varie en fonction de l'EURIBOR. Dexia sur la base d'un taux variable est moins cher que la Caisse d'Épargne. »

Monsieur CACHEUX : « Avec un taux d'amortissement constant je me dis que les premières échéances vont être plus fortes que les dernières échéances. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Au terme du remboursement de ces dernières trimestrialités la commune aura emprunté 700.000 euros et remboursé 796.000 euros sur la base d'un EURIBOR stable soit un coût pour la commune de 96.000 euros en 15 ans soit un coût de 6400 euros par an. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « D'ailleurs les collectivités locales dans leur ensemble se méfient de Dexia. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « De toutes façons il n'y a guère plus que deux établissements financiers qui financent les collectivités territoriales c'est encore Dexia et la Caisse d'Épargne mais dans des conditions plus drastiques. Les autres banques ont recentré leur activité et ne financent plus les collectivités ou alors proposent des conditions de financement exorbitantes comme le Crédit Mutuel. »

Monsieur CACHEUX : « La Caisse d'Épargne taux effectif global ils mettent 1,72%, je veux bien 1,72 c'est au taux actuel, c'est pas évident que ce taux soit toujours en vigueur dans un an. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Je suis bien d'accord avec vous d'où l'intérêt de pouvoir passer d'un taux variable à un taux fixe sans pénalité d'un mois sur l'autre puisque c'est un remboursement trimestriel. »

Monsieur CACHEUX : « Parce que la Caisse d'Épargne c'est du post fixé et Dexia c'est du préfixé. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN précise que pour Dexia des conditions de passage à taux fixe sont les mêmes que pour la Caisse d'Épargne.

Monsieur CACHEUX : « Si l'EURIBOR augmente, le taux augmente, le taux fixe augmentera aussi. Ce qui est intéressant c'est le taux actuel mais si dans cinq ans vous voulez sortir pour partir sur un taux fixe et bien si l'EURIBOR augmente, le taux fixe augmentera aussi. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Aujourd'hui par rapport à un taux fixe un taux variable c'est un gain de l'ordre de 20.000 euros par an ça vaut le coup de gagner 20.000 euros par an même si ce n'est que pour une durée de 5 ans. »

Monsieur CACHEUX : « Je voudrais bien voir un tableau d'amortissement de Dexia avec un mode d'amortissement constant. C'est à dire avec un remboursement en capital constant et c'est les intérêts qui fluctuent et si l'EURIBOR baisse les intérêts baissent et ils augmentent si l'EURIBOR augmente et on paiera plus d'échéances à Dexia. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Je vais vous montrer le tableau d'amortissement de Dexia vous pourrez vous rendre compte. »

Monsieur Raymond PIGOT, conseiller municipal, demande la parole : « Enfin de compte la finalité sur 15 ans que ce soit la Caisse d'Epargne ou l'autre c'est quoi le but ? On va rembourser sur 700.000 et les autres c'est la somme qu'on aura déboursée. C'est quoi la différence ? »

Monsieur CACHEUX : la différence c'est double pour un emprunt de 700.000 euros on remboursera 1,4 million d'euros passé. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Non. »

Monsieur CACHEUX : « C'est l'échéance actuellement on est très serré il faut essayer de payer des échéances moindres quitte par la suite à payer plus. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Tout à fait, d'où l'intérêt de partir sur un taux variable le remboursement global pour la Caisse d'Epargne sur la base d'un EURIBOR à peu près stable représente à la fin des quinze ans 789.000 euros et pour Dexia 789.000 euros. On rembourse sur quinze ans d'un côté 84.000 euros d'intérêts et de l'autre 89.000 euros. »

Monsieur CACHEUX : « Oui mais on ne peut pas extrapoler sur l'avenir et sur l'évolution de l'EURIBOR. D'autre part en fonctionnement notre situation est également serrée. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Je rappelle que pour rembourser le capital des emprunts il faut aussi prélever sur des recettes de fonctionnement. Les emprunts on ne les rembourse pas en faisant un emprunt. Le remboursement des emprunts capital comme intérêts est financé uniquement par les recettes de fonctionnement. »

Monsieur PIGOT : « Il n'y a pas possibilité de faire autrement ? »

Monsieur CACHEUX : « Dans le cas de figure Dexia 146.000 et ça fluctue en prévisionnel à la Caisse d'Epargne c'est pas pareil. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « La formule proposée : c'est ce qu'il y a de moins coûteux pour la commune aujourd'hui. »

Monsieur CACHEUX : « En finalité ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Aujourd'hui encore une fois tout dépendra de l'évolution de l'EURIBOR, rien ne dit qu'on ne passera pas en taux fixe dans quelques années on peut imaginer que pendant cinq ans se soit intéressant parce que lorsqu'on compare au taux fixe actuel il y a une différence de 20.000 euros an par rapport au taux variable. »

Monsieur CACHEUX : « Moi je vois actuellement le moins disant et qu'on remboursera le moins possible le temps de se refaire une bouffée d'oxygène. Au point de vue commission d'intervention 0,10 paraît cher, ils ne peuvent pas faire un effort ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « La commission d'intervention est fixée par l'établissement financier il me paraît difficile de négocier son montant mais c'est à voir. »

Monsieur CACHEUX : « On ne peut pas faire des simulations en taux fixe ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Nous les avons toutes. Taux fixe : en annuel, trimestriel, échéance choisie. La forme du taux variable est la moins coûteuse pour l'instant. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal intervient : « Imaginez que sur la première année on rembourse 80.000 euros il va vous rester 640.000 euros vous faites varier votre taux de 1% ça veut dire que sur 20 ans vous aurez 7.700,00 à payer au bout de trois ans donc les 20.000 euros d'économie que vous avez faite est partie. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Si le taux variable reste stable et inférieur au taux fixe pendant 5 ans nous aurons économisé 20.000 euros fois cinq ans. Si les taux variables augmentent trop on passera immédiatement en taux fixe et le gain acquis ne sera pas perdu. Les établissements financiers « jouent le jeu » car ils nous envoient chaque semaine l'évolution des taux. Nous connaissons à la semaine l'évolution des marchés financiers et l'évolution des taux, de l'EURIBOR. »

Monsieur CACHEUX : « Ils ont le culot de mettre NATIXIS ! »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Eh, bien oui ! C'est intéressant à condition d'être très vigilant. »

Monsieur DE SOUSA : « Et vous serez très vigilants !! »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Il n'y a pas d'autre solution, Monsieur DE SOUSA. »

Monsieur CACHEUX : « Sur la position de la commune je ne vois pas la position de Dexia ou de la Caisse d'Epargne. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Les établissements bancaires ne sont pas des philanthropes, s'ils prêtent de l'argent c'est parce qu'ils ne sont pas perdants. Je n'ai jamais vu une banque prêter à perte. »

Monsieur CACHEUX : « C'est évident. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Nous pouvons suivre à la semaine l'évolution des taux, c'est la solution la plus adaptée à la situation actuelle. »

Monsieur DE SOUSA : « Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal on a déjà eu à se prononcer suite à un appel d'offres sur la réalisation d'un prêt d'1,4 million d'euros auprès de la Caisse d'Epargne. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « La Caisse d'Epargne a décidé, compte tenu de la conjoncture financière, de la situation financière de la commune, de la situation de la Caisse d'Epargne, de n'accorder à la commune qu'un prêt de 700.000 euros au lieu des 1,4 million d'euros prévus. C'est la raison pour laquelle nous devons rediscuter de ce point en conseil municipal, la délibération prise par le conseil municipal le 18 juin 2010 est devenue caduque. D'où la nécessité pour la commune de négocier un prêt complémentaire de 700.000 euros auprès de Dexia. Je rappellerai que nous avons transmis comme c'est la règle les comptes administratifs 2008 et 2009 ainsi qu'un certain nombre de pièces comptables (état 1259...) aux banques afin qu'elles puissent apprécier la situation financière de la commune. Mais nous subissons, et il ne faut pas l'oublier, les retards de versement de l'État en matière de F.C.T.V.A., de subventions et cela les techniciens financiers de la Caisse d'Epargne l'ont bien admis. »

Monsieur DE SOUSA : « Mais il y a toujours un risque que les deux établissements nous refusent les emprunts. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Non. En ce qui concerne la Caisse d'Epargne, le prêt de 700.000 euros est d'ores et déjà accordé, il faut simplement prendre une nouvelle délibération. »

Monsieur DE SOUSA : « Le premier a été accepté sur la base de 700.000 euros que l'autre de 700.000 euros vous allez le faire sur Dexia. »

Monsieur DOMISE : « Une analyse financière a été réalisée et Dexia comme la Caisse d'Epargne savent qu'ils financent chacun 50% d'un prêt initial qui avait été sollicité de 1,4 million d'euros. Nous avons demandé à Dexia s'ils voulaient, compte tenu des éléments que nous leurs avons fait parvenir, nous octroyer un prêt de 700.000 euros. »

Monsieur DE SOUSA : « Concernant la Caisse d'Epargne est-ce que vous les avez informés qu'il allait y avoir un autre emprunt dans un autre établissement concurrent. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Le risque a été partagé par la Caisse d'Epargne et Dexia : 700.000 € chacun. »

Monsieur CACHEUX : « Est-ce que chaque établissement vous a dit on prend que la moitié. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Absolument. D'ailleurs les contrats de prêts sont en notre possession il ne manque plus pour chacune des banques que la délibération du Conseil Municipal. »

Monsieur DE SOUSA : « Dans le dossier d'appel d'offres il y a d'autres établissements. Il n'y a que ces deux établissements là qui ont bien voulu répondre. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Les autres ont répondu il s'agit du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole. Les conditions consenties par ces deux établissements étaient beaucoup moins intéressantes que celles proposées par la Caisse d'Epargne et Dexia. Pour le Crédit Mutuel : Taux fixe en 15 ans à 4,30 EURIBOR 3 mois + 5,35. Le Crédit Agricole a répondu qu'il ne finançait plus les collectivités territoriales. »

Monsieur CACHEUX : « Il faut essayer en début de prêt de rembourser le minimum. »

Monsieur DE SOUSA : « Est-ce qu'on a besoin de 2 fois 700.000 euros ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Réaliser un prêt ne veut pas dire décaisser les sommes. Il y a d'ailleurs un des deux prêts qui ne sera pas décaissé cette année. Les travaux à la salle polyvalente ne débiteront pas cette année. »

Monsieur DE SOUSA : « Pour celui de 2011 c'est pas la peine de le voter. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Oui, mais les contrats de prêts ont été rédigés avec les caractéristiques financières en vigueur à la date de leur établissement afin de pouvoir bénéficier des conditions actuelles avantageuses il faut valider les contrats des prêts. Si les conditions changent les conditions d'octroi du prêt changeront. »

Monsieur Guy CACHEUX : « Si je reprends la délibération du 18 juin les travaux de la salle polyvalente, l'école maternelle Paul Langevin, l'estimation du maître d'œuvre est de 36.000 euros... moi j'ai calculé que ça faisait 310.000 euros pourquoi emprunter 1,4 million ? »

Monsieur DE SOUSA : « Je me pose la même question pourquoi 1,4 million si on prend toute la section d'investissement cela représente au total 970.000 euros. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Il y a la ligne de trésorerie soit 400.000 euros. »

Monsieur DE SOUSA : « Vous empruntez pour rembourser la ligne de trésorerie. »

Monsieur CACHEUX : « Non ce n'est pas possible à moins l'année prochaine, on ne peut pas emprunter pour rembourser du fonctionnement. »

Monsieur DE SOUSA : « Mais qu'est ce que l'on a dit. »

Monsieur CACHEUX : « En fin d'année on peut mettre ça en réserve pour utiliser les sommes l'année suivante soit en fonctionnement soit en investissement. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « C'est la seule solution. »

Monsieur CACHEUX : « Mais si on reprend les travaux d'investissement ça fait 310.000 euros / 120.000 et 182.000 euros d'après les appels d'offres ça fait quand même un million de plus. »

Monsieur DE SOUSA : « Une phrase intéressante qui est dans le compte rendu et dont on avait déjà parlé la dernière fois : 'Il convient d'ajouter le remboursement du capital des emprunts'. 208514 euros on doit emprunter pour rembourser. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Le capital des emprunts on l'a déjà à rembourser ce sont des encours. »

Monsieur DE SOUSA : « Et si on va jusqu'au bout : 'Et la reprise du solde négatif issu de 2009 : 308.000' ce qui fait un total de dépenses d'investissement 1.581.000.000 euros et donc vous arrêtez votre emprunt à 1,4 million. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Le problème c'est que la différence c'est la recette réelle. »

Monsieur DE SOUSA : « On a une ligne de crédit de 400.000 euros à rembourser et qu'on a besoin de 300.000 euros pour des investissements. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Qu'est-ce qu'on va faire comme investissements l'année prochaine si on n'a pas de crédits ? Impossible ! On ne peut pas faire d'investissement. »

Monsieur DE SOUSA : « Quand il faudra le faire, on verra à ce moment là. »

Monsieur DOMISE : « Oui, mais on n'aura peut être plus la possibilité de le faire avec des conditions aussi intéressantes ou alors de le faire avec un taux largement supérieur. »

Monsieur CACHEUX : « Il y a des prêts qui vont se terminer en 2011. »

Monsieur DOMISE : « Nous n'allons pas augmenter de façon importante notre endettement compte tenu des prêts qui arrivent à échéance. »

Monsieur DE SOUSA : « Les taux longs sont toujours les mêmes ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « 15 ans ce ne sont pas des taux longs il y a beaucoup plus longs 20 ans, voire 30 ans. Je ne suis pas sûr si on examinait la situation financière de l'ensemble des communes et voir un peu leur niveau d'endettement savoir ce qu'ils vont être obligés d'emprunter pour faire face à leurs besoins. Nous sommes très très mal partis. »

Monsieur CACHEUX : « La ligne de trésorerie ouverte d'an dernier peut être consolidée par un prêt à long terme. »

Monsieur DE SOUSA : « On va dire qu'on accepte de faire un emprunt pour remboursement la ligne de trésorerie qui est du fonctionnement. »

Monsieur CACHEUX : « La ligne de trésorerie permet de payer les mois où la trésorerie est tendue aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Il faut savoir également que lorsqu'il y a des crédits la perception paye et ne cherche pas à savoir si c'est du fonctionnement ou de l'investissement. »

Monsieur DE SOUSA : « Pour la ligne de trésorerie on sait distinguer ce qui est du fonctionnement de ce qui est de l'investissement ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Ça c'est bien pour les comptabilités mais j'avoue sincèrement et depuis peu nous avons un nouveau trésorier, il n'y a pas de priorité au niveau des règlements on paie lorsqu'il y a des crédits et par ordre d'ancienneté des factures. »

Monsieur CACHEUX : « Les factures sont payées à 100 jours de toute manière. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Nous avons des difficultés à respecter les délais. »

Monsieur CACHEUX : « Je crois savoir qu'il y a certaines associations qui réclament leurs subventions. »

Monsieur le Maire précise : « Pour les subventions aux associations, toutes les petites subventions ont été versées il n'y a que pour les grosses subventions où il n'y a eu qu'une partie de versée. Il faut dire aussi qu'il y a certaines associations qui attendent la subvention municipale pour fonctionner en particulier le football qui depuis 1986 sont en déficit de 500.000 euros. Ils ont un budget de retard, ce qui n'est pas le cas pour toutes les autres associations. Une association qui fonctionne bien est une association qui génère des recettes propres. Le club de football commence seulement à le comprendre. De toute manière il ne faut pas se voiler la face les subventions communales ont atteint leur seuil plafond et nous ne savons pas aujourd'hui si elles resteront à ce niveau. Les subventions représentent 400.000 euros à Escaudœuvres, 40.0000 euros soit 10 fois moins à Neuville Saint Rémy. »

Monsieur DE SOUSA : « Pour notre part pour les deux points nous votons contre parce qu'il nous semble que l'emprunt doit être consacré à l'investissement et que là c'est pour du fonctionnement du moins en partie. J'en appelle donc à la responsabilité de chacun. Soyez responsables ! »

Monsieur le Maire : « Si je regarde pour trois mois cela fait 3.160 euros pour l'année 14.300 euros. Ce qui fait, ce qui fait, par an à peu près un remboursement au niveau des échéances environ 50.000 euros par an. Avec le budget que nous avons encore puisque notre budget a fortement diminué à l'époque de Monsieur DOISE le budget était d'environ 8 millions d'euros. L'année dernière on est descendu à 5,8 M et nous allons avoir un budget 2010 encore en diminution. Donc c'est vrai maintenant il faut revoir tout à la baisse ce qui veut dire moins de choses dans la ville ce qui est dommageable pour nos habitants qui payent toujours autant d'impôts. C'est malheureusement de penser qu'il faudra refaire les trottoirs et l'on dira on ne peut pas les faire par ce que nos recettes diminuent et nous n'avons pas les moyens ou bien il y aura la solution, et on y arrivera peut être, c'est d'augmenter les impôts. Je pense que la ville, pour revenir à l'emprunt est encore capable de rembourser ses annuités compte tenu des prêts qui arrivent à échéance. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Il nous faut impérativement terminer notre exercice budgétaire en équilibre. Mais je suis incapable de vous dire ce qui nous attend l'an prochain. Nous avons encaissé dernièrement le F.C.T.V.A. 2007 que l'on devait toucher l'an dernier 150.000 euros, le F.C.T.V.A 2008 : 160.000 euros, une subvention de 2008 pour l'église de 80.000 euros. »

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle qu'en 2007, nous avons 120 salariés titulaires, stagiaires, occasionnels, contrats aidés. Nous sommes descendus aujourd'hui à 57 titulaires et une quinzaine de contrats aidés. Ceux qui sont partis à la retraite n'ont pas été remplacés ou alors par les contrats C.A.E. ou C.U.I. »

Monsieur DE SOUSA : « Justement pour les salaires au point 3 j'avais des questions à poser. »

Monsieur le Maire : « Nous verrons cela après si vous le voulez bien. Pour en revenir à notre propos on se rend compte que la situation est de plus en plus difficile pour toutes les communes. C'est à se demander comment les collectivités territoriales vont bien pouvoir faire pour continuer à fonctionner. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « J'ai l'impression que l'État veut asphyxier financièrement les communes afin que celles ci soient obligées d'augmenter les impôts locaux et ne puissent plus investir ce qui à terme sera catastrophique pour l'économie du pays. Les communes vont tout bloquer, tout arrêter, tous les services, arrêter les cantines, les périscolaires, les centres de loisirs... »

Monsieur le Maire : « C'est vrai qu'on arrêtera peut être le centre aéré d'août on arrêtera les périscolaires. On a déjà prévu de ne pas les faire fonctionner à Noël. Nous allons revoir les contrats d'assurance pour faire diminuer la prime, nous arriverons à réduire certes, mais jusque quand. Compte tenu de cela ce que nous avons prévu en 2008 pour ces six années à venir ne seront peut être pas faites en 2014 mais avons nous le choix ? C'est la conjoncture financière qui voudra cela. Avec un budget de 5 millions d'euros on ne pourra pas faire une salle des fêtes, on ne pourra pas faire les terrains prévus au hockey et au football. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Toutes les collectivités sont touchées à titre d'exemple le Conseil Général du Nord pour la première fois n'a pas subventionné nos centres aérés, nous avons perdus 15.000 euros. »

Monsieur DE SOUSA : « On ne peut pas donner ce qu'on a pas ! Recourir à l'emprunt c'est une chose mais il y a une juste mesure à avoir. »

Monsieur le Maire : « Tous les maires ont de tout temps eu recours à l'emprunt. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Il est vrai que bon nombre de communes sont bien plus endettées que nous mais bien sûr ce n'est pas une raison. Notre taux d'endettement reste raisonnable. »

Monsieur Guy CACHEUX : « Le ratio de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement le taux est de combien ? »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Je vous invite à rechercher dans le budget primitif 2010 ces éléments. Ce qu'il faut voir aussi, ce sont les pertes de recettes elles sont énormes par rapport au budget qui était prévu, par rapport au budget de l'année dernière, c'est énorme. C'est la dégringolade ! Concernant la compensation de la Taxe professionnelle on ne sait même pas ce que l'on va avoir l'an prochain. Les collectivités vont devoir faire face à une crise très grave et très profonde. »

Monsieur CACHEUX : « On a voté deux comptes administratifs 2008 – 2009 avec un déficit de fonctionnement, on risque d'avoir la chambre régionale des comptes sur le dos ainsi que la sous préfecture. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Je vous rappelle que notre compte administratif 2009 devait être équilibré si l'État nous avait versé les sommes qui nous étaient dues. »

Monsieur Raymond PIGOT, conseiller municipal : « On ne peut pas équilibrer des comptes si on attend des rentrées qu'on a pas aujourd'hui c'est une prise de conscience de la crise devant le capitalisme on nous a habitués à emprunter, emprunter, à vivre au dessus de nos moyens, sans avoir les moyens de pouvoir rembourser. Il faut qu'il y ait une prise de conscience collective. »

Monsieur DE SOUSA : « Les deux établissements qu'on a cité, eux n'ont aucun risque ? »

Monsieur CACHEUX : « Pour une collectivité il y a deux priorités : 1° payer son personnel, 2° rembourser ses emprunts. Et le problème si cela ne va pas c'est la faillite, mise sous tutelle. »

Monsieur le Maire précise que le contrôle de légalité nous a reproché de n'avoir pas inscrit au budget les sommes que nous n'avons pas perçues de l'État tel le F.C.T.V.A. si nous avions ces sommes au budget tout ceci ne serait pas arrivé alors que nous n'avions pas la T.V.A. nous aurions du la compter en recettes.

Monsieur CACHEUX : « C'est pas des restes à réaliser, c'est des restes à recevoir. »

Monsieur DE SOUSA : « C'est pareil. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Oui, mais quand il faut payer les salaires en fin de mois il faut de la trésorerie pas des restes à réaliser. »

Monsieur CACHEUX demande : « Au compte 70 travaux en régie est-ce qu'on fait travailler du personnel pour faire des travaux communaux qu'on pourrait faire passer l'année suivante en investissement. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Non, et je suis prêt à parier que nos recettes 2011 vont baisser encore de près d'1 million comment va-t-on faire ? Je considère que l'emprunt de cette année c'est le dernier qu'on pourra faire à moins que les recettes repartent à la hausse, ce qui serait étonnant. D'autre part l'État ne subventionnera plus les travaux d'investissement. Cette année nous avons déposé deux demandes de subvention au titre de la D.G.E. des communes. Monsieur le Sous Préfet nous a répondu qu'il n'y avait pas de crédit pour abonder la Dotation Globale

d'Équipement des Communes. Ce sera la même chose pour la Région et le Département il faut se mettre dans l'idée que compte tenu de leurs baisses de recettes les subventions aux communes vont fortement diminuer voire disparaître.»

Monsieur le Maire : « Je suis obligé de revenir sur les erreurs de construction de la salle polyvalente. Alors nous sommes obligés maintenant d'y remédier c'est quand même 200.000 euros plus le parquet qu'il faudra faire un jour c'est aussi 200.000 euros. Tout ça ce sont des erreurs qu'on assume, si elle avait été construite dans les normes on ne serait pas obligé de réparer ces erreurs. »

Monsieur DE SOUSA : « On veut bien accepter et admettre qu'il y a eu une erreur mais il ne faut pas dire qu'on n'aurait pas eu la dépense à ce moment là. Il y a eu des économies sur les matériaux, la construction, etc... mais la dépense on l'aurait eue quand même. »

Monsieur DE SOUSA : « Si vous faite un emprunt de 200.000 euros pour la salle polyvalente je le voterai. »

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer :

– Sur la réalisation d'un prêt de 700.000 euros auprès de la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Municipal après en voir délibéré à la majorité : 4 voix contre du groupe 'Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres' – 1 abstention : Monsieur Guy CACHEUX.

- Décide la réalisation d'un emprunt de 700.000,00 euros (sept cent mille euros) auprès de la Caisse d'Épargne Nord France Europe destiné à financer les équipements ci-dessus énumérés.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 700.000,00 € (sept cent mille euros)
- Durée en nombre de périodes : 60.
- Taux d'intérêt révisable – Taux proportionnel annuel : EURIBOR 3 mois + marge de 80 points de base.
- Mode d'amortissement du capital : progressif au taux annuel de 1,681 %
- Type d'échéance : révisable.
- Périodicité des échéances : trimestrielle.
- Période de préfinancement et remboursements des intérêts : paiement échelonné trimestriellement.
- Commission d'intervention : 700,00 € (sept cents euros)
- Frais de garanties : néant.
- Taux effectif global : 1,72 %
- Taux de période : 0,43 %

La commune se libérera des sommes dues à la Caisse d'Épargne Nord France Europe par suite de cet emprunt en 15 années, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital et l'intérêt dudit capital au taux variable EURIBOR 3 mois, marge de 80 points de base.

Cet emprunt est assorti des frais de dossier d'un montant de 700 euros (sept cents) payables avec la première échéance du prêt.

La commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt : indemnité de 3% du capital restant dû, option du passage à taux fixe à tout moment sans pénalité aux conditions en vigueur au moment de la prise d'option.

La commune s'engage à pendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

Le Conseil Municipal, autorise, son Maire, à signer le contrat de prêt à passer avec la Caisse d'Épargne Nord France Europe.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 18 juin 2010 ayant le même objet.

– Sur la réalisation d'un prêt de 700.000 euros auprès de Dexia Crédit Local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 voix contre du groupe 'Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres', 1 abstention de Monsieur Guy CACHEUX,

- Décide la réalisation d'un emprunt de 700.000,00 € (sept cent mille euros) auprès de DEXIA Crédit Local destiné à financer les équipements ci-dessus énumérés.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant 700.000,00 €
- Durée 15 ans
- Objet du prêt : financement des investissements
- Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 29 octobre 2010

- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois préfixé + 0,89 %

À titre indicatif, l'EURIBOR 3 mois constaté le 31/08/2010 s'élève à 0,886%

- Base de calcul des intérêts : exact / 360
- Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance, pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant un préavis de : 35 jours calendaires et le paiement d'une indemnité proportionnelle de 1,00 %
- Option de passage à taux fixe : possible à chaque date d'échéance, pendant toute la durée du prêt, sans frais, ni nouvelle délibération
- Commission d'engagement : 700,00 €
- Commission de tirage : néant.

La commune se libèrera des sommes dues à DEXIA Crédit Local par suite de cet emprunt en 15 années, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement constant du capital et l'intérêt dudit capital au taux variable EURIBOR 3 mois, préfixé + 0,89 %.

Cet emprunt est assorti des frais de dossier d'un montant de 700 euros (sept cents) payables avec la première échéance du prêt.

La commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt : indemnité proportionnelle de 1% du capital restant dû, option du passage à taux fixe sans pénalité aux conditions en vigueur au moment de la prise d'option.

La commune s'engage à pendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

- Le Conseil Municipal, autorise, son Maire, à signer le contrat de prêt à passer avec DEXIA Crédit Local.

3 – Exécution du Budget 2010 – Décision modificative

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'à quatre mois du terme de l'exercice budgétaire 2010 et en l'absence de vote de Budget Supplémentaire, il y a lieu de procéder à quelques ajustements des crédits votés au budget primitif 2010 en section de fonctionnement.

Les propositions d'ajustements sont les suivantes :

Dépenses

- Compte	64111	Rémunération principale	+ 100.000,00 €
- Compte	64131	Rémunérations	+ 100.000,00 €
- Compte	6451	Cotisations URSSAF	+ 120.000,00 €
- Compte	6453	Cotisations caisses de retraites	<u>+ 60.500,00 €</u>
	Total :		+ 380.500,00 €

Les recettes correspondantes proviennent de :

Recettes

- Compte	013	Atténuations de charges	+ 80.500,00 €
- Compte	70	Prestations de services – Produits	+ 50.000,00 €
- Compte	73	Impôts – Taxes	+ 100.000,00 €
- Compte	74	Dotations participations	+ 100.000,00 €
- Compte	77	Produits exceptionnels	<u>+ 50.000,00 €</u>
	Total :		+ 380.500,00 €

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances.

Monsieur DOMISE-PAGNEN indique qu'à cette époque de l'année et à quatre mois du terme de l'exercice budgétaire nous avons consommé en frais de personnel environ 80% des crédits inscrits au budget primitif 2010. Il s'avère donc nécessaire d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2010 afin de faire face aux dépenses de personnel jusqu'au 31 décembre 2010. L'ajustement des crédits votés au Budget Primitif se fait par l'intermédiaire d'une décision modificative puisque nous ne votons plus de budget supplémentaire. Après examen des dépenses et des recettes réalisées à ce jour en dépenses de fonctionnement il nous faut ajuster et modifier les crédits prévisionnels votés au Budget Primitif lorsque c'est possible pour les affecter au compte 64 frais de personnel à hauteur de 380.500. »

Monsieur Guy CACHEUX, Conseiller Municipal, prend la parole : « En dépenses cela ne porte que sur les frais de personnel. En recettes je pense que cela aurait mérité un peu plus d'explications et plus claires cela aurait été très intéressant parce que je pense que le 74 c'est la D.G.F., le 77 c'est les subventions, 73 impôts et taxes c'est le retour des dotations C.A.C. et les impôts locaux parce que je vais dans 'produits exceptionnels' je ne comprend pas. C'est comme les prestations de services et produits les atténuations de charges. En fait il aurait fallu donner des explications sur les dénominations de postes et ce que cela comprend parce que c'est facile de lancer atténuations de charges, prestations de service, impôts locaux, dotations particulières, produits exceptionnels. »

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal : « Egalement c'est la nature de ce que vous affectez quand vous mettez rémunération principale il manquerait 100.000 euros sur une ligne de crédit dans le vote du budget primitif de fonctionnement rémunération principale 830.000 euros alors on rajoute 100.000 euros en plus. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Oui. »

Monsieur DE SOUSA : « Donc on arrive à 930.000 euros c'est ça. C'est important de savoir, charges de service à ce jour 930.000 euros et si on fait les emprunts de l'année on va dépenser 100.000 en plus en charge de personnel et non pas le contraire de dire que, et c'est ça qu'on pourrait comprendre, que l'année c'était 830.000 euros et qu'aujourd'hui il nous manque 100.000 euros et donc qu'on va chercher. Il était prévu 830.000 et on va dépenser 930.000 euros. Et on espère, on espère recevoir des recettes supplémentaires. »

Monsieur CACHEUX : « Non on fait ce transfert là, c'est qu'on a les fonds en caisse c'est pas un espoir. »

Monsieur DE SOUSA : « Donc on les a. »

Monsieur CACHEUX : « Si on ne les a pas là, on les aura avant le 31 décembre 2010. »

Monsieur DE SOUSA : « Donc il faut comprendre que dans les charges de personnel et bien cette année, en septembre il nous faut 380.000 pour terminer l'année. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « Oui par rapport au Budget Primitif 2010, où on l'avait très compressé les dépenses de salaires. »

Monsieur DE SOUSA José précise : « La différence par rapport à 2009 est de l'ordre de 27.000 euros si je m'en réfère au procès verbal du 13 avril 2009 que j'ai sous les yeux. »

Monsieur le Maire : « Les dépenses de personnels correspondent à 56 temps plein et 11 contrats. »

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « A cela il ne faut pas oublier le salaire des personnels d'encadrement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, les rémunérations des enseignants pour les études surveillées et les cantines. »

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quand même des choses positives. La crèche, les 14 logements locatifs sociaux de la rue d'En Bas, les 26 logements NOREVIE, les 29 maisons du Clos Saint Pierre, la future zone de La Louvière. Cela nous ramènera des impôts en plus ce qui fait que nos recettes vont quand même à l'avenir un peu augmenter par rapport à nos recettes actuelles et même si les recettes de l'État vont continuer à baisser. Notre population va également de nouveau augmenter et nous allons repasser la barre des 3500 habitants. Il n'y avait pas eu de construction neuve depuis combien d'années ? Dans cette situation de crise la construction de logements neufs va nous aider de façon significative et cela je pense que ce n'est pas contestable.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal d'approuver ces ajustements budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 voix contre du groupe 'Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres' Décide d'adopter les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Dépenses

- Compte	64111	Rémunération principale	+ 100.000,00 €
- Compte	64131	Rémunérations	+ 100.000,00 €
- Compte	6451	Cotisations URSSAF	+ 120.000,00 €
- Compte	6453	Cotisations caisses de retraites	<u>+ 60.500,00 €</u>
		Total :	+ 380.500,00 €

Recettes

- Compte	013	Atténuations de charges	+ 80.500,00 €
- Compte	70	Prestations de services – Produits	+ 50.000,00 €
- Compte	73	Impôts – Taxes	+ 100.000,00 €
- Compte	74	Dotations participations	+ 100.000,00 €
- Compte	77	Produits exceptionnels	<u>+ 50.000,00 €</u>
		Total :	+ 380.500,00 €

4 – Remboursement de matériels par la Paroisse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après l'achèvement des travaux de construction de la salle paroissiale « Yves BLAS » attenante à l'église, la paroisse a fait l'acquisition de mobiliers et matériels divers pour ces locaux. Afin d'obtenir des prix intéressants elle a demandé à la Municipalité d'acquérir ces mobiliers et matériels auprès d'une société spécialisée travaillant pour les collectivités territoriales : l'U.G.A.P. La Municipalité

a donc fait l'acquisition pour le compte de la paroisse de mobilier de bureau, tables, chaises... pour un montant de 4.481,54 euros. Monsieur le Maire indique que la paroisse a remis à la Municipalité un chèque du même montant qu'il convient d'encaisser. Monsieur le Maire précise que cette recette sera affectée à l'article 7788 du budget communal : produits exceptionnels divers.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le remboursement par la paroisse des mobiliers et matériels divers achetés par la municipalité pour leur compte soit la somme de 4.481,54 euros.
- Dit que la recette sera affectée à l'article 7788 du budget communal.

5 – Plan Local d'Urbanisme – Instauration d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles « Marais du Val de l'Escaut »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des bassins de la sucrerie TEREOS d'Escaudœuvres situés sur le territoire communal sont classés en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I dites du « Marais de Thun l'Evêque » et des bassins d'Escaudœuvres. C'est un des cœurs de biodiversité majeur du Cambrésis avec des enjeux très fortement liés à l'avifaune migratrice dans une vallée marquée par son orientation Nord Est – Sud Ouest. Monsieur le Maire indique qu'afin d'envisager la protection pérenne de ce site il s'avère nécessaire de créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur ce secteur dans le cadre de l'élaboration du P.L.U. permettant une veille foncière sur tout le périmètre concerné et à s'assurer à terme la maîtrise foncière des parcelles. Cette zone de préemption couvre environ 48 hectares.

Aux termes des dispositions des articles L 142-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Département est en effet compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

A cet effet le Département a décidé d'instaurer la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles destinée notamment à l'acquisition, par voie amiable, par expropriation ou par exercice du droit de préemption de terrains ou ensembles de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance de terrains, ainsi que pour l'aménagement et l'entretien de tout espace naturel, boisé ou non, appartenant au Département, sous réserve de son ouverture au public.

A l'intérieur des zones de préemption, le département, puis la commune en cas de renonciation de ce dernier, dispose donc d'un droit de préemption sur tout terrain ou ensemble de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance de terrains qui font l'objet d'une aliénation, à titre onéreux, sous quelque forme que ce soit.

Cette zone aurait pour principaux objectifs :

- De préserver la qualité et la diversité biologique des secteurs sensibles par une gestion conservatoire (mares, vasières, roselières, plans d'eau, prairies pâturées ou de fauches,...) ;
- De préserver la qualité du paysage bocager, notamment les prairies humides et inondables ; et les alignements de saules têtards présents sur le site ;
- De maintenir la qualité de l'eau dans les fossés et stopper le drainage de nouvelles parcelles pour permettre un fonctionnement normal des fossés existants ;
- De stopper la construction d'habitats légers de loisirs et de résorber les constructions existantes ;
- De stopper la plantation de peupliers, notamment dans les prairies humides ou inondables ;
- D'aménager le site des bassins de décantation (cheminements, observatoires ornithologiques,...) afin de permettre au public de découvrir toute la richesse écologique de ce secteur.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Guy LEFEBVRE, adjoint à l'urbanisme.

Monsieur Guy LEFEBVRE : « En réalité c'est un projet qui dépasse largement le cadre de la commune d'Escaudœuvres puisque nous avons été sollicités il y a maintenant un an et demi par les techniciens du conseil général sur un projet qu'ils avaient en tête depuis pas mal d'années c'est à dire recréer un espace naturel sensible en partant d'Escaudœuvres jusqu'à Iwuy dans un premier temps et dans un second temps relier cette zone avec la vallée de la Sensée. C'est un projet je disais qui dépasse le cadre d'Escaudœuvres puisqu'il est proposé aujourd'hui à plusieurs communes riveraines d'adhérer à ce projet de zone naturelle sensible il s'agit de RAMILLIES, ESWARS, THUN L'EVÊQUE, THUN SAINT MARTIN et IWUY. Comme vous l'a expliqué Monsieur le Maire, la commune d'ESCAUDŒUVRES pour une bonne part dans la zone qui est concernée il y a les bassins de décantation de la sucrerie qui sont classées en Z.N.I.E.F.F. : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique en raison de la présence d'espèces animales ou végétales présentant un intérêt particulier. Le Conseil Général souhaite avoir une politique d'aménagement sur un espace important à très long terme. Le périmètre d'intervention du Conseil Général serait de l'ordre de 300 hectares. Le principe de délégation du droit de préemption au profit du conseil général en ce qui nous concerne nous, commune d'Escaudœuvres, c'est que la zone figurant sur le territoire communal c'est à dire les bassins de la sucrerie, les terrains de Recylex puissent être achetés par voie de préemption par le Conseil Général, l'intérêt pour nous, commune, d'adhérer à ce projet est multiple. Tout d'abord il n'y a aucune incidence financière puisque c'est le Département qui achètera les terrains, il prendra en charge les études. Dès qu'un propriétaire souhaitera vendre, le Conseil Général achètera et petit à petit

l'espace naturel sensible se mettra en place mais bien sûr c'est comme je vous le disais du très long terme. Monsieur LEFEBVRE précise que ce projet et la cartographie seront mis en ligne sur le site de la commune.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'une zone de préemption au bénéfice du Conseil Général du Nord conformément aux dispositions de l'article L 142-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide, en application des dispositions des articles L 142-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, la création d'une zone de préemption au bénéfice du département du Nord qui comprendra notamment l'ensemble du bassin de décantation de la sucrerie d'une superficie totale d'environ 48 hectares, cette zone figurera au futur plan local d'urbanisme et fera l'objet d'une réglementation spécifique.

6 – Renouvellement du bail de location de la Poste à d'Escaudœuvres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de location du Bureau de poste passé et signé le 29 juillet 2002 à effet du 1^{er} janvier 2002 arrive à échéance le 31 décembre 2010. Il y a donc lieu de le renouveler.

Les conditions du nouveau bail sont les suivantes : le loyer annuel est fixé à 10.736,00 euros. L'indice de base pour la première indexation du loyer sera l'indice I.N.S.E.E. du coût de la construction du 1^{er} trimestre 2010 à savoir 1508. La prise d'effet du nouveau bail est fixée au 1^{er} janvier 2011.

Monsieur le Maire précise que la mairie prendra à sa charge l'abonnement et les consommations de gaz et l'entretien de la chaudière. Elle refacturera ces charges au preneur à hauteur de 80% de ces dépenses.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le bail de la location du bureau de poste à passer avec La Poste S.A. au capital de 1.000.000.000 d'euros, 356.000.000 R.C.S. PARIS, 44, Boulevard de Vaugirard – 75757 PARIS cedex 15, représentée par son mandataire la société dénommée « POSTE IMMO », S.A. au capital de 2.049.158.711 euros, dont le siège social est à PARIS, 14^{ème}, 35-39 Boulevard Romain Rolland, RCS PARIS B 428 579 130, elle même représentée par Madame Anne PAIX, Directrice Régionale de POSTE IMMO et dont les bureaux sont situés 13, place de Valmy à 59664 VILLENEUVE D'ASCQ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise son Maire à signer le bail de location du Bureau de Poste à passer avec La Poste pour une durée de 9 années entières et consécutives qui prendra effet le 1^{er} janvier 2011 aux charges et conditions énumérées ci avant.

7 – Création d'une association dénommée « Une souris verte Escaudœuvres » ayant pour objet la gestion de structure multi accueil de jeunes enfants avec des places interentreprises et de mettre en œuvre toute activité en rapport avec son objet

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une association dénommée « Une souris verte Escaudœuvres » doit être créée. Cette association a pour objet la gestion de la structure multiaccueil de jeunes enfants avec des places interentreprises et de mettre en œuvre toute activité en rapport avec son objet.

Monsieur le Maire invite ensuite le conseil municipal à désigner deux membres du conseil municipal qui seront appelés à siéger au conseil d'administration de l'association « Une souris verte Escaudœuvres » en qualité de vice-président et d'administrateur.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Annick RICHEZ, adjointe à la petite enfance.

Madame RICHEZ : « Ce que je vais vous dire, vous le savez déjà, c'est une structure multi accueil interentreprises de 20 places dont 15 places réservées à la municipalité et 5 places inter entreprises auprès des familles de salariés des entreprises adhérentes à l'association. Pour l'instant il n'y en a pas mais AUCHAN est concerné en tout premier lieu. »

Madame RICHEZ indique qu'il commence à y avoir des réservations de berceaux. L'association « Une souris verte Escaudœuvres » sur la période d'ouverture de la structure assurera l'accueil des familles et des enfants selon les normes en vigueur et dans les conditions prévues par le règlement de la structure. L'association est administrée par un conseil de 5 membres dont 4 désignés par les membres soit : 2 désignés par la structure SASIE (Service d'Action Sociale Inter Entreprises), 2 désignés par la Mairie d'Escaudœuvres et 1 élu pour 3 ans parmi les membres actifs.

Monsieur le Maire précise que les travaux de construction de la crèche sont déjà bien avancés, on peut espérer une ouverture en avril 2011. Le recrutement du personnel diplômé et qualifié sera effectué par l'association. La priorité pourra être donnée aux personnes de la commune sous réserve des conditions de diplôme et de qualification.

Madame RICHEZ indique qu'elle a déjà reçu de nombreuses demandes d'emploi qui ont été transmises à la SASIE. Le moment venu il y aura des entretiens. A diplômés et qualifications identiques les demandeurs de la commune seront recrutés prioritairement. Les conditions de recrutement sont drastiques même pour les femmes de ménage. Monsieur le Maire précise que la directrice de la crèche sera recrutée par l'association. Il y aura un médecin référent, une infirmière. »

Madame DHAUSSY, adjointe à l'environnement : « En ce qui concerne le fonctionnement de l'association il est prévu deux assemblées générales par an. »

Monsieur DE SOUSA demande : « Quelles sont les, combien d'entreprises adhérentes ? »

Madame RICHEZ : « Il n'y en a pas pour l'instant. Mais nous avons de bonnes raisons de penser qu'AUCHAN va s'investir dans le projet. Il faut savoir que c'est 'la souris verte' qui démarché auprès des entreprises. Il peut également y avoir d'autres communes environnantes. En tout état de cause il faut attendre l'achèvement de la construction de la crèche. »

Monsieur le Maire indique qu'il a pensé proposer la candidature de Madame Annick RICHEZ, adjointe à la petite enfance en qualité de vice présidente et Madame Fabienne PEREIRA en qualité d'administratrice puisqu'elle, en sa qualité d'assistante maternelle, baigne dans le milieu de la petite enfance. »

Madame RICHEZ, précise qu'il est envisagé que la crèche devienne un lieu de rassemblement et d'échanges pour les nourrices agréées de la commune. Cela a été suggéré par les responsables de la caisse d'allocations familiales de Cambrai. Une réunion technique a eu lieu en septembre avec la responsable petite enfance de la caisse d'allocations familiales de Cambrai. »

Monsieur DE SOUSA demande qui porte l'origine sociale ? C'est la mairie ? »

Monsieur le Maire : « C'est l'association qui gère. La municipalité va bénéficier de nombreuses aides financières de la C.A.F. »

Madame Nicole MORY, adjointe, précise que la responsable de la C.A.F. a indiqué lors de cette réunion que l'objectif de la C.A.F. est de doubler le nombre de places en crèche dans le Cambrésis car il y a un manque criant de places. Dans la structure de TILLOY (Actipôle) il y a 38 places, à PROVILLE 30 places, à CAUDRY 30 places, auxquelles il faut ajouter les 20 places d'ESCAUDŒUVRES, mais cela reste très nettement insuffisant. La C.A.F. appuie très fort le projet de crèche à Escaudœuvres. La commission de l'action sociale a émis un avis favorable. Le projet de financement du fonctionnement de la crèche d'Escaudœuvres est donc en bonne voie cela représentera une participation par berceau de l'ordre de 56% pour la commune et la famille. Auquel viendra s'ajouter le futur contrat enfance-jeunesse.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'il faut désigner pour siéger au Conseil d'Administration 1 Vice Président et 1 membre représentant du conseil municipal. Il propose la candidature de Madame Annick RICHEZ, adjointe à la petite enfance, en qualité de vice-présidente et la candidature de Madame Fabienne PEREIRA, conseillère municipale, en qualité d'administrateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 abstentions du groupe bâtir l'avenir d'Escaudœuvres.

- Désigne :

. Madame Annick RICHEZ, adjointe à la petite enfance, en qualité de vice présidente,

. Madame Fabienne PEREIRA, conseillère municipale, en qualité d'administrateur,

Pour siéger au conseil d'administration « Une souris verte Escaudœuvres »

8 – Construction d'une crèche - Convention relative à la réservation par la Municipalité de 15 places

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 21 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé la création d'une crèche sur un terrain appartenant à la commune. Il explique qu'afin de valider la réservation de 15 places par la commune dans cette structure il s'avère nécessaire de passer et signer une convention avec l'association « Une souris verte Escaudœuvres ».

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil de l'autoriser à signer la convention à passer avec « Une souris verte Escaudœuvres ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 abstentions du groupe « Bâtir l'avenir d'Escaudœuvres »

- Autorise son Maire à signer la convention à passer avec l'association « Une souris verte Escaudœuvres » relative à la réservation par la Municipalité de 15 places au sein de la structure multiaccueil en cours de réalisation.

9 – Adhésion des communes de MONTAY (59) pour les compétences assainissement collectif I, assainissement non collectif II, eaux pluviales III et eau potable et industrielle (IV) et REGNY (02) pour la compétence eau potable et industrielle (IV)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adhésion de la commune de MONTAY (59) pour les compétences assainissement collectif I, assainissement non collectif II, eaux pluviales III et eau potable et industrielle IV et de la commune de REGNY (02) pour la compétence eau pluviale et industrielle IV au SIDEN SIAN. Le comité syndical du SIDEN SIAN a, lors de sa réunion du 23 avril 2010, émis un avis favorable à l'adhésion de ces communes pour les compétences demandées.

Le Conseil Municipal :

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L.5211-18, L.5711-1 ainsi que celles des articles L.5212-1 et suivants de ce Code,

- Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

- Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

- Vu les dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,
- Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN,
- Vu les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN en date du 23 avril 2010,
- Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces adhésions au SIDEN-SIAN et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du SIDEN-SIAN,
- Considérant que l'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN vaut approbation des statuts de ce Syndicat par les communes,
- Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN pour lesdites adhésions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes suivantes :

Compétences assainissement collectif (I), assainissement non collectif (II), eaux pluviales (III), Eau potable et industrielle (IV)

MONTAY (59)

Compétence eau potable et industrielle (IV)

REGNY (02)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations.

Article 2 : Le Conseil Municipal accepte donc que ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN en date du 23 avril 2010.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de CAMBRAI, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

10 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable de la commune d'Escaudoœuvres

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément aux dispositions des articles L5211-39 et D2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Régie SIDEN-SIAN nous a dressé le rapport annuel sur le prix et la qualité du réseau public de distribution d'eau potable et une copie du compte administratif et du rapport de présentation de l'exercice 2009 du SIDEN-SIAN approuvé par le Comité Syndical le 18 juin 2010. Ces documents visent à apporter l'ensemble des informations d'ordre technique et financier dont il convient que les conseillers Municipaux disposent afin d'être en mesure de constater comment le SIDEN-SIAN exerce ses missions. D'autre part conformément aux articles D2224-3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport d'activité de la régie SIDEN-SIAN doit être présenté au Conseil Municipal avant le 31 décembre 2010 et mis à la disposition du public en Mairie dans les quinze jours qui suivent cette présentation. Le public devant en être avisé par voie d'affiche apposée en Mairie et dans les lieux habituels d'affichage pendant au moins 1 mois ou téléchargeable sur le site www.noreade.fr/rape/ login « rape » mot de passe 10121992. L'intégralité des documents est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, du Compte Administratif et du rapport de présentation de l'exercice 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

La séance est levée à 20 heures.-